



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 19 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois,	10 — 13 —
Trois mois,	5 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Chronique Politique.

Il n'y a point encore aujourd'hui de nouvelles officielles de guerre et les informations, soit des pays neutres, soit de l'intérieur, ne présentent aucun intérêt particulier.

La Gazette de Madrid vient de publier la déclaration de neutralité de l'Espagne. Le Danemark aussi sera neutre. Sa neutralité est aujourd'hui un fait acquis.

Les nouvelles de l'étranger sont excellentes : beaucoup d'impartialité du côté des gouvernements ; de chaudes sympathies au sein des populations.

Le Morning-Post, du 30 juillet, critique sévèrement la tentative faite par M. de Bismark en vue de provoquer la méfiance de l'Angleterre sur un futile prétexte. Il dit que le gouvernement anglais démontrera qu'il avait connaissance des termes du projet de traité publié par le Times.

Le Post croit que le gouvernement en possédait une copie dès le moment même où la suggestion dont il s'agit prit naissance. Le Post se déclare satisfait des explications données par le gouvernement français sur une question qui, suivant lui, n'a jamais eu d'importance pratique.

Plusieurs journaux de Vienne annoncent que le comte de Witzthum est parti pour Florence en mission du cabinet de Vienne, afin de négocier une entente en vue d'une attitude commune de l'Autriche et de l'Italie, vis-à-vis

des deux puissances belligérantes. Il s'agirait avant tout d'un accord tendant à maintenir la neutralité des deux pays dans toute la limite du possible.

On télégraphie de Florence, le 30 juillet : Le chargé d'affaires de Prusse à Rome, arrivé le 29 à Florence, est reparti pour Berlin. L'Opinione dément le bruit que la Prusse, voyant dans le rappel des troupes françaises de Rome, l'indice d'un accord secret entre la France et l'Italie, ait demandé au gouvernement italien des explications sur sa politique.

La Gazette de Vienne, du 21 juillet, publie la note suivante :

« En conséquence de la déclaration de l'infailibilité, le gouvernement a décidé de ne pas maintenir plus longtemps le Concordat.

Le chancelier de l'empire a fait les démarches nécessaires pour notifier à la curie romaine l'abrogation formelle du Concordat.

L'empereur a chargé le ministre des cultes de préparer un projet de loi à cet effet. »

On écrit de Copenhague, 30 juillet :

Les neuf navires de guerre français qu'on a vus hier passer à Skagen ont continué leur route par le Kattegat, dans la direction du Sud.

Le grand-duc héritier du trône de Russie est attendu.

Le mécontentement du public à cause de la neutralité augmenté.

On mande de Rome, 28 juillet, que le général Dumont a reçu l'ordre de tenir la division

française prête à se concentrer à Civita-Vecchia et à s'embarquer au premier signal.

Nous lisons dans le décret prussien du 18 juillet, sur la capture et la saisie comme prise de guerre des bâtiments de commerce, que « les bâtiments français de la marine marchande ne seront point sujets à être capturés et saisis comme prise de guerre par les navires de la marine royale de la Confédération. » Mais voici que la correspondance prussienne du Times, — qui, on le sait, reçoit les confidences et ébruite les calomnies de M. de Bismark, — annonce que le roi Guillaume vient d'autoriser les navires marchands à s'armer en guerre. Il leur aurait donné le pavillon de l'Etat et, pour les encourager, il aurait fait annoncer que tout navire détruit par les Français sera payé par le gouvernement fédéral ; et que s'il coule ou prend un navire ennemi, il touchera comme récompense ; 187,500 fr. pour une frégate cuirassée ; 112,500 fr. pour une corvette cuirassée ; 75,000 fr. pour une batterie cuirassée, 56,250 fr. pour un navire à vapeur ; 35,000 fr. pour un navire de petite dimension.

Les équipages seront payés, en outre, par le gouvernement, avec une prime de 10 pour 100 sur les prix convenus par les armateurs.

Mais, si le fait est vrai, c'est de la course au premier chef ; au lieu d'avoir fait un pas en avant, c'est un pas en arrière. Nous ne sommes plus en 1870 ; nous sommes en 1855, avant la fameuse déclaration du Congrès de Paris.

Que conclure de ces contradictions ? Que le roi Guillaume redoute la marine française.

Il pressent, de plus, qu'elle lui prépare des orages dans le Nord.

On annonce de Berlin (voie de Berne) :

A la nouvelle du débarquement projeté par les Français sur les côtes de l'Allemagne du Nord, l'ordre de bataille a été changé à Berlin.

Un conseil de guerre, présidé par le roi Guillaume, a résolu de pourvoir à la défense des côtes du Nord et de l'Ouest, les troupes débarquées pouvant menacer l'aile droite de l'armée du Rhin, et même la capitale de la Prusse.

Le roi Guillaume, le comte de Bismark et le général de Roon, ministre de la guerre, se tiennent toujours à portée du général de Moltke, chargé de la défense de l'Allemagne du Nord et du Sud, comme chef responsable de toutes les forces armées, qu'il distribue dans les différents camps et places fortes d'après ses plans et idées. Le général de Manteuffel s'est démis du commandement du 1^{er} corps d'armée et vient d'être nommé aide-de-camp de Sa Majesté.

Le général de Werder le remplace dans le commandement du 1^{er} corps.

La Banque de Prusse a élevé le taux de l'escompte à 10 0/0, vu la rareté du numéraire, ce chiffre sera, dit-on, bientôt dépassé.

(Correspondance du Nord-Est.)

Toute neutre qu'elle soit et qu'elle désire rester, l'Angleterre, probablement en vertu du vieil adage, si vis pacem para bellum, n'en fait

LE MASQUE DE CIRE.

(Suite.)

On avait l'habitude, chaque année, de souhaiter la fête de M. d'Albens ; il y avait, ce jour-là, dîner solennel au château de La Charmée, et distribution de vivres aux pauvres de la commune. Il est inutile d'ajouter que Blanche se chargeait de ce soin, et que la manière affable dont elle s'en acquittait doublait la valeur de l'action elle-même.

Dans l'année où nous nous trouvons, il n'y eût pas de fête, car la santé de M. d'Albens s'altérant de plus en plus, le colonel était contraint de garder le lit.

Par affection et par devoir, Blanche voulut néanmoins lui offrir un bouquet. Mlle Gauthier lui fit comprendre que ce serait éclairer le vieillard sur son véritable état, et ce fut elle-même, en son propre nom, qui remit le bouquet à M. d'Albens.

Le colonel, en la remerciant, lui demanda où sa petite-fille était.

— Elle fait une partie de plaisir avec les dames du château voisin, répondit la demoiselle de compagnie.

L'ingratitude murmura le vieillard.

Mlle Gauthier, qui, depuis un instant regardait à travers la fenêtre, s'éloigna, laissant le colonel à ses amères réflexions, et gagna le parc, où elle venait d'apercevoir Maxime Leroy, qu'elle avait fait prier de s'y rendre. Elle l'aborda d'un air ému, et, après plusieurs circonvolutions, comme pour faire appel à tout son courage, elle finit par lui avouer, en amie dévouée, qu'elle supportait mal au château, que son dessein d'alliance avec Blanche était mal vu par le colonel, que Blanche elle-même s'était prononcée ouvertement par un refus ; bref, elle le mordit tellement au cœur, que Maxime en arriva à se repentir d'avoir dévoilé le secret de son âme.

Mais il ne resta pas longtemps dans un tel état de prostration.

Par un tissu de coquetterie raffinée, Mlle Gauthier lui laissa, à son tour, adroitement comprendre que, s'il s'adressait à elle, il ne serait pas repoussé, et l'indignation s'emparant de Maxime, il se retira brusquement pour ne pas éclater.

Il ne put empêcher toutefois que, sur son visage, Mlle Gauthier ne lût les indices d'un profond mépris.

En effet, sa vengeance ne devait pas tarder.

Depuis les événements que nous avons précédemment racontés, Mlle Gauthier avait mis toutes ses affaires en ordre avec M. Callu, et d'après le relevé de son compte, elle se trouvait à la tête d'une fortune de deux cent mille francs pour soixante-cinq mille, environ prêtés à Blanche, dans l'espace de trois années. Sur cette somme, trente mille devaient être le salaire de M. Callu, lors de la prise de possession.

Mais la demoiselle de compagnie, placée sur la pente du crime, avait hâte de jouir de cette possession ; aussi, chaque jour, donnait-elle une plus abondante portion de stramoine à M. d'Albens, sous prétexte de calmer ses souffrances.

Personne n'approchait plus de lui qu'à de rares intervalles, et encore pour de courts instants, car Mlle Gauthier veillait comme un cerbère sur sa proie.

Bref, elle s'empara si bien de l'esprit affaibli du vieillard, elle le circonventa à un tel degré, qu'elle lui fit faire un testament en sa faveur ; et le pauvre colonel signa sans arrière-pensée, car il considérait Blanche comme étant à l'abri du besoin par sa fortune personnelle, tandis que Mlle Gauthier resterait, elle pauvre et sans ressources ; et retomberait dans la misère après quelques années d'indolence absolue.

Enfin, M. d'Albens, par une disposition olographe, légua à Mlle Gauthier toute la quotité disponible de son avoir, et rendit le dernier soupir avant même que sa petite-fille eût été prévenue du danger qu'il courait.

A la vue de son grand-père mort, Blanche poussa un cri terrible, se précipita sur le cadavre et le couvrit de ses embrassements.

On fut obligé de l'en arracher, et on la transporta évanouie dans la chambre, où Mlle Gauthier lui prodigua les soins les plus touchants. L'hypocrisie a ses larmes.

A la première nouvelle de l'accident, Germaine Marcel, qui était guérie de ses fièvres et qui était confiante dans son instinct lui faisant pressentir le mal, Germaine Marcel, disons-nous, se hâta d'aller chercher le notaire Bernard.

Ce dernier se rencontra au chevet du mort avec Maxime Leroy, qui était venu lui dire un suprême adieu.

— Le colonel a-t-il testé ? demanda soudain le notaire.

— Je l'ignore, répondit Maxime.

— Qui donc était près de lui à ses derniers moments ?

— Mlle Gauthier, fit vivement Germaine, — Veuillez l'amener, je vous prie.

pas moins ses préparatifs de guerre en vue d'éventualités possibles. Le Times publie à ce sujet les renseignements suivants :

« En vue des mesures qu'il est urgent de prendre pour que les approvisionnements et matériaux de toutes sortes destinés à la guerre, soient mis à la disposition du gouvernement au moment voulu, des travaux préparatoires se font à l'arsenal royal et autres établissements que possède le gouvernement à Woolwich.

» Par suite de l'ordre donné par le bureau de la guerre afin que tout soit mis en état de service complet, un détachement d'ouvriers s'est transporté hier du département des voitures royales au grand dépôt, pour examiner et réparer, au besoin, le matériel roulant consistant en voitures d'artillerie et avant-trains appartenant aux batteries royales d'artillerie de siège, ainsi que les approvisionnements de réserve de l'artillerie.

» Cette réserve n'est nécessaire que lorsque l'artillerie est appelée au service actif, aussi ne s'en est-on pas servi depuis un certain nombre d'années.

» Une grande activité règne dans la plupart des départements de l'arsenal royal.

» Hier matin plus de trois cents ouvriers ont été mis à l'œuvre. Cent mécaniciens et cent charpentiers ont été placés dans les ateliers des voitures royales. Les cent autres, comprenant ouvriers et enfants, ont été envoyés au laboratoire royal.

Le spectacle qu'offrait la place qui fait face aux portes principales de l'arsenal était un de ceux auxquels on n'avait point assisté depuis la clôture de la guerre de Crimée. La place était littéralement encombrée d'ouvriers en quête d'emplois, et la plupart d'entre eux étaient venus de fort loin dans ce but.

À neuf heures, il leur a été permis de descendre aux ateliers, avec les autres ouvriers, et là les autorités ont fait le choix de ceux qui leur convenaient. La plus grande partie de la journée a été consacrée à la visite passée par les médecins de ceux que l'on engageait. Le nombre des ouvriers sera augmenté dans la plupart des ateliers, jusqu'à ce que les approvisionnements de la réserve aient été placés sur le pied de paix ordinaire au lieu de se détériorer, comme cela a eu lieu depuis quelque temps.

Voici une lettre adressée par le vice-consul de France, à Liège, au duc de Gramont.

Nos lecteurs pourront se faire une idée du peu d'enthousiasme qui règne en Allemagne en ce moment.

« Monsieur le duc,

» J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les nouvelles que l'on reçoit à Liège de la régence d'Aix-la-Chapelle disent que les populations de ce pays sont dans la désolation. Les hommes et les jeunes gens qui sont appe-

lés pour entrer dans l'armée s'en vont en pleurant, et leurs familles maudissent M. de Bismarck, qu'ils accusent d'être cause de la guerre entre la France et l'Allemagne, guerre qui les ruinera si elle se prolonge quelque peu.

» Il y a loin de ce tableau à celui que les journaux prussiens font de l'animation patriotique de tous les Allemands; on a beau chercher à relever le moral des hommes qu'on arrache à leurs familles en assurant que la Hollande et la Russie vont arriver au secours de la Prusse, rien n'y fait; les anciens soldats des provinces rhénanes, qui ont fait, dans l'armée française, les guerres du premier Empire, les avertissent qu'ils vont avoir à combattre des adversaires autrement redoutables que les Autrichiens et les Danois, et cette perspective ranime difficilement le courage déjà abattu des soldats de la landwehr.

» Veuillez agréer, etc., etc.

LE CONCILE

Votes de l'épiscopat français.

- PROVINCE D'AIX.
- Aix. — Mgr Chalandon, absent.
Ajaccio. — Mgr de Cattoli, absent.
Digne. — Mgr Meirien, placet.
Gap. — Mgr Guilbert, absent.
Frejus. — Mgr Jordany, placet.
Marseille. — Mgr Placé, absent.
Nice. — Mgr Sola, absent.
- PROVINCE D'ALBI.
- Albi. — Mgr Lyonnet, absent.
Cahors. — Mgr Grimardias, absent.
Mende. — Mgr Foulquier, placet.
Perpignan. — Mgr Ramadié, absent.
Rodez. — Mgr Delalle, placet.
- PROVINCE D'AUCH.
- Auch. — Mgr Delamarre, absent.
Aire. — Mgr Epivent, placet.
Bayonne. — Mgr Lacroix, placet.
Tarbes. — Mgr Vichenot, absent.
- PROVINCE D'AVIGNON.
- Avignon. — Mgr Dubreuil, placet.
Montpellier. — Mgr Lecourtier, absent.
Nîmes. — Mgr Plantier, absent.
Valence. — Mgr Guenille, absent.
Viviers. — Mgr Delcuy, placet.
- PROVINCE DE BORDEAUX.
- Bordeaux. — Cardinal Donnet, placet.
Angoulême. — Mgr Cousseau, placet.
Agen. — Vacant.
La Rochelle. — Mgr Thomas, absent.
Luçon. — Mgr Colet, absent.
Périgueux. — Mgr Dabert, placet.
Poitiers. — Mgr Pig, placet.
La Réunion. — Mgr Maupoint, placet.
Guadeloupe. — Mgr Reyne, placet.
- PROVINCE DE BESANCON.
- Besançon. — Cardinal Mathieu, absent.
Belley. — Mgr de Langalerie, placet.

Metz. — Mgr Dupont des Loges, abstenu.
Nancy. — Mgr Fouton, abstenu.
Saint-Dié. — Mgr Caverol, placet.
Strasbourg. — Mgr Raesse, absent.
Verdun. — Mgr Hacquart, absent.

PROVINCE DE BOURGES.

Bourges. — Mgr Latour-d'Auvergne, placet.
Clermont. — Mgr Féron, absent.
Le Puy. — Mgr Le Breton, placet.
Limoges. — Mgr Fruchaud, placet.
Saint-Flour. — Mgr le Pompignac, absent.
Tulle. — Mgr Berteaud, placet.

PROVINCE DE CAMBRAI.

Cambrai. — Mgr Regnier, placet.
Arras. — Mgr Lequetté, placet.

PROVINCE DE CHAMBÉRY.

Chambéry. — Mgr Billiet, absent.
Annecy. — Mgr Magnin, placet.
Saint-Jean-de-Maurienne. — Mgr Vibert, placet.

PROVINCE DE LYON.

Lyon. — Mgr Ginoulhiac, abstenu.
Autun. — Mgr de Marguerie, abstenu.
Dijon. — Mgr Rivet, abstenu.
Grenoble. — Mgr Paulinier, abstenu.
Langres. — Mgr Guerrin, placet.
Saint-Claude. — Mgr Nogré, placet.

PROVINCE DE PARIS.

Paris. — Mgr Darboy, abstenu.
Blois. — Mgr Patlu du Parc, placet.
Chartres. — Mgr Regnault, placet.
Meaux. — Mgr Allou, placet.
Orléans. — Mgr Dupanloup, abstenu.
Versailles. — Mgr Mahile, placet.

PROVINCE DE REIMS.

Reims. — Mgr Landriot, placet.
Amiens. — Mgr Boudinet, placet.
Beauvais. — Mgr Gignoux, placet.
Châlons. — Mgr Meignan, abstenu.
Soissons. — Mgr Dours, abstenu.

PROVINCE DE RENNES.

Rennes. — Mgr Saint-Marc, absent.
Quimper. — Mgr Sargent, placet.
Saint-Brieuc. — Mgr David, absent.
Vannes. — Mgr Décel, absent.

PROVINCE DE ROUEN.

Rouen. — Mgr le cardinal de Bonnechose, placet.
Bayeux. — Mgr Hugonin, absent.
Coutances. — Mgr Bravard, absent.
Évreux. — Mgr Grolleau, absent.
Séez. — Mgr Rousselet, placet.

PROVINCE DE SENS.

Sens. — Mgr Bernadou, placet.
Moulins. — Mgr de Dreux-Brézé, placet.
Nevers. — Mgr Forcade, placet.
Troyes. — Mgr Ravinet, placet.

PROVINCE DE TOULOUSE.

Toulouse. — Mgr Desprez, placet.

Carcassonne. — Mgr de La Bouillèrie, placet.
Montauban. — Mgr Doney, absent.
Pamiers. — Mgr Belaval, absent.

PROVINCE DE TOURS.

Tours. — Mgr Guibert, absent.
Angers. — Mgr Freppel, placet.
Laval. — Mgr Wicart, placet.
Le Mans. — Mgr Fillion, placet.
Nantes. — Mgr Fournier, absent.

ALGÉRIE.

Alger. — Mgr Lavigerie, absent.
Constantine. — Mgr Las Cases, abstenu.
Oran. — Mgr Callot, abstenu.

Mgr Baillès, ancien évêque de Luçon, placet.
Mgr Lacarrière, ancien évêque de la Guadeloupe, placet.
Mgr Gazailan, ancien évêque de Vannes, placet.
Mgr Mareil, évêque de Sura, abstenu.

On verra que les abstentions s'élevèrent à 25, qui est précisément le chiffre des évêques français qui ont répondu par un non placet dans la congrégation du samedi 16 juillet courant. 95 prélats, sur lesquels 49 ont prononcé le placet.

Les nouvelles à sensation se multiplient sous toutes les formes.

Hier, c'était un combat dans lequel le maréchal Mac-Mahon avait été tué, ou du moins blessé.

Aujourd'hui, c'est l'Angleterre qui se préparait à occuper l'Alsace.

Bien que ces bruits ne soutiennent pas l'examen et soient destinés à tomber d'eux-mêmes, nous croyons devoir saisir l'occasion pour mettre nos lecteurs en garde contre les assertions avepturées qu'ils doivent désormais s'attendre à voir surgir chaque jour et de tous les côtés.

Metz, 30 juillet. — En attendant le début des opérations actives, les troupes françaises prennent l'habitude de la vie des camps et elles font preuve, dans les mille détails de leur installation, de cet esprit ingénieux et rapide qui est propre avant tout à notre nation. L'armée est d'ailleurs secondée à chaque instant par la population civile dont la plus grande préoccupation est de rechercher les moyens de se rendre utile à nos soldats. De la part des autorités comme des particuliers, il y a une émulation d'entrain pour lever les petites difficultés de détail qu'on peut rencontrer, et ce n'est que rendre justice à la presse française que de constater le bon effet des appels qu'elle adresse chaque jour au patriotisme de la nation.

Voici les détails donnés par le Courrier de la Moselle sur les prisonniers faits au combat de Niederbronn :

Quelques minutes s'étaient à peine écoulées que Mlle Gauthier arriva. La présence de M. Bernard lui causa un trouble qui n'échappa point à l'homme de loi.

M. d'Albens vous a-t-il parlé avant de mourir ? fit le notaire avec un accent de voix étrange.

— Oui, monsieur.

— Vous l'avez révélé qu'il eût fait un testament ?

— Oui, monsieur.

— Où ce testament a-t-il été déposé ?

— Chez un homme d'affaires, qui doit se présenter trois jours après les funérailles, pour en donner lecture. Je n'en sais pas davantage.

— C'est bien ! Dans trois jours... acheva le notaire, en fixant sur la demoiselle de compagnie un regard scrutateur qu'elle ne put soutenir.

Le matin du jour fixé pour la lecture du testament, Germaine causait en tête-à-tête avec son mari, dans le petit pavillon qui lui servait de demeure.

notre ménage pour satisfaire ta funeste habitude de boire... et pourtant, depuis un mois, tu te grises chaque jour... Voyons, dis la vérité à ta femme. Oh ! je ne te trahirai pas, va ! Seulement si tu veux que je t'estime toujours, eh bien ! avoue...

— Eh ! laisse-moi tranquille à la fin !

— Marcel, j'ai peur... j'ai peur que tu aies cessé d'être un honnête homme !

— Ah ! ça, décidément, est-ce que je ne suis pas maître de mes actions ! s'écria Marcel, en frappant sur la table avec colère.

— Non ! tu n'es pas maître de tes actions, quand elles sont mauvaises !

— Que je te reconnais bien là, toi, madame la Vertu ! Tu cherches à me tirer des vers du nez, et puis tu iras jacasser partout : « Mon homme a fait ci, mon homme a fait ça !... » C'est bon, je n'ai rien à te dire.

— Marcel, mon ami...

— Bonsoir.

Et Marcel sortit en fermant la porte avec fracas. Germaine, dans un élan du cœur, s'agenouilla et pria l'Éternel de ne pas permettre que son mari fût mêlé aux soupçons qui planaient déjà sur Mlle Gauthier.

à Blanche dans l'esprit du colonel d'Albens. On ne disait rien encore de Marcel, il est vrai, mais Germaine avait la certitude qu'il avait reçu de l'argent de Mlle Gauthier, et redoutait que l'opinion publique ne s'emparât de ce fait, qui les compromettrait tous deux.

Restée seule, elle s'endormit, car, depuis deux jours et deux nuits, elle n'avait pas quitté Blanche, qui se reprochait sans cesse de n'avoir pas reçu le dernier adieu de son grand-père. Germaine était un cœur d'or ; elle rendait dévouement pour dévouement, et elle eût donné tout ce qu'elle possédait pour épargner un chagrin à la jeune fille.

Enfin sonna l'heure de l'ouverture du testament.

Une table fut dressée dans la grande salle du château, et autour de cette table prirent place MM. Bernard, Maxime Leroy, Callu, exécuteur testamentaire supposé, et Blanche, pâle et défaillante.

Tous les serviteurs de la maison étaient rangés près de ces personnages, dans l'espérance de n'avoir pas été oubliés par leur défunt maître ; la cupidité se mêle quelquefois au dévouement.

Parmi eux, se trouvait Mlle Gauthier, vêtue d'habits de deuil, et dont le visage semblait impassible.

L'assemblée était complète depuis quelques minutes. Le premier, M. Bernard rompit un anxieux silence.

— Vous pouvez lire, dit-il à l'homme d'affaires. Mais,

d'abord, comment l'acte testamentaire a-t-il été déposé entre vos mains ?

— Je l'ai reçu par la poste, le jour même de la mort de M. d'Albens, répondit flegmatiquement Callu. Voyez, les timbres s'y trouvent...

— Oh ! comme le colonel se défait de moi ! moi, son ami ! pensait M. Bernard en vérifiant le signe postal.

— Nous écoutons, monsieur, reprit-il à voix haute.

M. Callu mit ses lunettes, déploya le testament, se leva, promena ses regards sur les spectateurs, dont la physionomie exprimait des passions diverses ; puis il lut d'une voix vibrante, et avec une intonation calculée :

« Je lègue tout ce dont je puis disposer de ma fortune à Mlle Gauthier, en reconnaissance de son dévouement pour moi. »

« Signé : D'ALBENS. »

M. Bernard poussa un cri d'indignation.

— Oh ! pauvre enfant ! dit-il ensuite en pressant Blanche sur son cœur ; mais, du moins, il te restera la fortune de ton père et de ta mère ?

Mardi, la foule se pressait dans la rue des Cleres, devant l'hôtel de l'Europe, pour voir trois prisonniers qu'on venait d'y amener. Ce sont des Badois auxquels le gouvernement prussien avait donné mission de couper les fils télégraphiques sur la frontière.

Arrivés par le Palatinat, ils ont pénétré en France près de Wissembourg, au nombre de douze : trois officiers et neuf soldats; bien qu'ils fussent en pays ennemi, comme ils n'avaient fait rencontre d'aucun soldat français, ils crurent pouvoir sans danger entrer dans une auberge près de Niederbronn, à Werth, et y demander à dîner. L'aubergiste les pria d'attendre un peu fit prévenir à Niederbronn, d'où l'on envoya un détachement du 12^e chasseurs à cheval.

Le commandant fit cerner l'auberge, les Badois essayèrent de résister et tuèrent même un maréchal-logis français; mais ils furent bientôt contraints de se rendre après une courte lutte.

L'un des officiers, Anglais au service de la Prusse, a été tué raide; les deux autres, le baron Von Wichmer, lieutenant en 1^{er}, et M. de Villiez, lieutenant en 2^e, sont les prisonniers que nous avons vus ici : ils sont accompagnés de leur ordonnance Weissmann; les autres ont été tués ou sont du moins grièvement blessés. Les trois prisonniers sont partis aujourd'hui pour Paris, pour ensuite être dirigés sur Tours.

On raconte qu'en passant à Niederbronn, la foule amassée sur leur passage s'était laissée aller à les injurier; sur les représentations d'un officier de chasseurs, les cris ont cessé.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses

Les membres de la commission instituée par décret du 25 juillet, et chargée de répartir les dons patriotiques, viennent d'être nommés par le décret impérial suivant, en date du 30 juillet.

Sont nommés membres de cette commission :

MM.
Guillemont, conseiller d'Etat, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations;
Dubois de l'Estang, conseiller maître à la cour des comptes;
De Roussy, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances;
Baron Jard-Panvillier, conseiller référendaire à la cour des comptes;
Ramond, auditeur au conseil d'Etat;
Féry d'Esclands, conseiller référendaire à la cour des comptes;

Fait en conseil des ministres, au palais de Saint-Cloud, le 30 juillet 1870.

nent leurs précautions; mais nous nous reverrons un jour... sortez, monsieur, sortez...

— Elle est ruinée! pensait Maxime Leroy; oh! si elle voulait me faire l'honneur de m'accepter, pour époux!

M. Bernard s'approcha de Mlle Gauthier.

— Mademoiselle, lui dit-il avec calme, vous êtes une infâme!

— Monsieur, vous oubliez...

— Le respect, sans doute? On ne doit pas de respect aux voleuses!

— Une telle insulte.

— Vous avez abusé de la faiblesse d'un vieillard pour vous emparer de sa fortune; vous avez dupé une jeune fille honnête et pure... osez donc dire le contraire!

— C'est faux!

— Qui le prouve?

— Dieu, que je prends à témoin!

— Misérable!

Et le notaire saisit Mlle Gauthier, par le bras; mais frappé d'une idée subite, il se calma, et, jetant sur cette femme un écrasant sourire de mépris, il sortit accompagné de Blanche et de Maxime Leroy.

Il offrit à Blanche un refuge dans sa maison, et la pauvre enfant accepta avec reconnaissance, car elle se trouvait désormais seule en ce monde, face à face avec

Ce décret est signé :

Pour l'Empereur,
et en vertu des pouvoirs
qu'il nous a confiés,
EUGÉNIE.

Par l'Impératrice régente :

Le ministre des finances,
SERRIS.

Le journal le Soir publie la nouvelle suivante :

Une dépêche de La Haye, datée du 28 juillet, annonce qu'un combat naval a eu lieu la veille entre deux navires de guerre français et des chaloupes canonnières prussiennes, non loin de Cuxhaven, sur les côtes de Hanovre.

Une des canonnières prussiennes aurait été coulée bas.

Les deux officiers badois qui ont été faits prisonniers dans l'engagement de Niederbronn, MM. de Wechmar, lieutenant-colonel, et M. Wilhem, lieutenant en second, sont arrivés le 29 de ce mois à Orléans, où ils avaient reçu l'ordre de se rendre, après avoir pris l'engagement d'honneur de ne pas s'éloigner de la ville sans autorisation. Ils sont descendus à l'hôtel d'Orléans.

M. Røederer, officier prussien, qui avait été arrêté à Strasbourg comme espion, a été remis en liberté, parce que son arrestation était antérieure à la déclaration de guerre.

La Banque de France vient encore d'élever de un pour cent le taux de son intérêt.

La garde nationale vient d'être organisée à Strasbourg. Elle comprendra les hommes de vingt-cinq à cinquante ans.

La plupart des grandes usines pour la mouture de Paris et des environs sont requises militairement, les expéditions de farines, commencées depuis douze jours, devant se succéder presque sans interruption d'heure en heure.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les élections municipales perdront, dans les circonstances actuelles, beaucoup de l'animation à laquelle on s'attendait avant la guerre; cependant, à Saumur, la lutte semble devoir être vive. On parle de plusieurs listes; voici la première qui est parvenue à notre connaissance; nous tiendrons nos lecteurs au courant de toutes celles qui seront distribuées.

MM.

Besson-Morin, conseiller sortant.
Chudeau, id.
Chudeau, id.
Delavan, Henri, id.
De Fos, Gustave, id.
Girard, Edouard, id.

MM.

Vétault, à Saumur... 50
Gassouin, à Allonnes... 20
Roy, à Ambillou... 30
Autrusson, à Brézé... 20
Martin, à Coron... 25
Vallois, à Distré... 50
Pasquier, à Doué... 50
Le Bienvenu, à Fontevault... 40
Goizet, à Gennes... 40
Pineau, à Martigné... 20
Plessis, à Montreuil... 50
Chapin, à Saint-Lambert... 50
Goujat, à Trémont... 20
Thibaudau, à Varennes... 30
Moulin, à Vihiers... 20
Couetoux, au Puy-Notre-Dame... 20
Collin, à Louresse... 20
Pineau-Prier, receveur de la ville de Saumur... 20
Cornilleau, receveur des hospices de Saumur... 20
Guyard, surnuméraire attaché à la recette des finances... 10
Phelippon, commis du percepteur de Montreuil... 5

Total... 810

Saumur, le 31 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur.

Je n'ai pris connaissance qu'hier d'une lettre insérée dans l'Echo saumurois de mardi dernier où un sociétaire des Courses, dont je ne voudrais pas atténuer la généreuse pensée engage la Commission à convoquer la Société en assemblée générale, en but de lui demander si, en face des événements qui se préparent, elle est toujours dans l'intention que nos Courses aient lieu cette année et, dans le cas où l'assemblée se prononcerait pour la négative, d'autoriser alors la Commission à verser

(La fin au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Jouffrault, id.
Lambert-Lesage, id.
Ratois, Charles, id.
Baillergeau, juge au tribunal civil.
Bersoullé, Charles, marchand de bois.
Couet, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées.
Coutard, négociant.
Chanlouineau, négociant.
Ducamp-Courtiller, propriétaire.
Foucher-Gilbert, propriétaire.
Gouby aîné, poëlier.
Girault, ancien pharmacien.
Joly-Leterme, architecte.
Le colonel Lavoye.
Lancement, constructeur de voitures.
Laroche, négociant.
Mulot, négociant.
Moricel, Léon, négociant.
Morillon, Sigismond, propriétaire.
Poisson aîné, négociant.
Thoreau, Ernest, négociant.

On regrette de ne pas voir figurer en tête de cette liste, ainsi qu'ils avaient été portés dès le principe, les noms de MM. Lecoy et Bury. Ces deux honorables conseillers auraient refusé leur assentiment. Mais leurs noms se trouveront en tête d'une autre liste que nous publierons au prochain numéro.

Nous avons appris que le Cercle littéraire de Saumur, dans sa séance du 30 juillet, a voté la somme de mille francs pour la souscription patriotique ouverte en faveur des soldats blessés et malades et de leurs familles. Il a en outre autorisé sa commission à verser une autre somme de mille francs, plus tard, s'il y a lieu, et dont la moitié pourrait être consacrée spécialement aux enfants de Saumur victimes de la guerre ou à leurs malheureuses familles.

MM. V. Lambert et fils ont souscrit pour 500 fr. à la caisse de M. le percepteur de Saumur. — Total à cette caisse pour Saumur : 587 fr. 50 c.

Souscription des Comptables des contributions directes de l'arrondissement de Saumur.

MM.

Worms de Romilly, receveur des finances... 200 f.
Les percepteurs :
Vétault, à Saumur... 50
Gassouin, à Allonnes... 20
Roy, à Ambillou... 30
Autrusson, à Brézé... 20
Martin, à Coron... 25
Vallois, à Distré... 50
Pasquier, à Doué... 50
Le Bienvenu, à Fontevault... 40
Goizet, à Gennes... 40
Pineau, à Martigné... 20
Plessis, à Montreuil... 50
Chapin, à Saint-Lambert... 50
Goujat, à Trémont... 20
Thibaudau, à Varennes... 30
Moulin, à Vihiers... 20
Couetoux, au Puy-Notre-Dame... 20
Collin, à Louresse... 20
Pineau-Prier, receveur de la ville de Saumur... 20
Cornilleau, receveur des hospices de Saumur... 20
Guyard, surnuméraire attaché à la recette des finances... 10
Phelippon, commis du percepteur de Montreuil... 5

Total... 810

Saumur, le 31 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur.

Je n'ai pris connaissance qu'hier d'une lettre insérée dans l'Echo saumurois de mardi dernier où un sociétaire des Courses, dont je ne voudrais pas atténuer la généreuse pensée engage la Commission à convoquer la Société en assemblée générale, en but de lui demander si, en face des événements qui se préparent, elle est toujours dans l'intention que nos Courses aient lieu cette année et, dans le cas où l'assemblée se prononcerait pour la négative, d'autoriser alors la Commission à verser

dans la caisse des secours aux blessés de l'armée du Rhin, le montant des prix et des souscriptions.

Les quelques lignes dont vous avez fait suivre cette lettre, et dont je vous remercie, m'ont donné la preuve que vous regardiez cette proposition comme irréalisable, et votre opinion a été partagée par beaucoup; mais, dans la crainte qu'il ne subsiste encore quelque incertitude dans l'esprit de quelques personnes à ce sujet, je me permets de vous transmettre quelques détails d'administration qui, je l'espère, convaincront celles qui pourraient douter encore.

Nos courses ne peuvent pas ne pas avoir lieu. Les engagements pour les trois principales courses ont été faits et clos avant la déclaration de guerre. Le nombre est de 36, et ils ont apporté dans notre caisse un capital de 5,200 fr. La Société se trouve donc liée vis-à-vis de MM. les coureurs, comme MM. les coureurs, vis-à-vis de la Société. Vouloir, à l'époque où nous sommes, supprimer la réunion de Saumur, ce serait porter atteinte à des droits acquis et exposer ainsi la Société, qui manquerait à ses engagements, à des difficultés, des procès peut-être, qui compromettraient son existence.

Il est bon aussi que l'on sache que, sur le chiffre de 9,000 fr. de prix dont se compose notre programme, plus de 6,000 francs nous sont donnés par l'Etat, le Département, la Ville et le Chemin de fer pour des prix spéciaux, dont le montant ne nous est délivré que sur la présentation des procès-verbaux, concernant les courses auxquelles ils sont destinés. C'est donc vous dire que nous ne pouvons toucher ces sommes pour les approprier à un autre usage que celui auquel nous sommes obligés de les consacrer.

J'ajouterai encore que la Société a passé des marchés avec ses entrepreneurs, que ceux-ci en ont eux-mêmes passé avec différents industriels de notre ville, et qu'il ne saurait être porté atteinte à leurs intérêts, sans quelque danger pour nous.

Je termine en vous disant, Monsieur le Rédacteur, que dans une année comme celle que nous traversons, où le commerce de Saumur aura, plus que tout autre, à souffrir de la guerre, vouloir supprimer les Courses, quelque petit que soit cette année le profit qu'en puisse tirer notre ville, ce serait une faute à plus d'un point de vue.

La Commission n'ignore pas combien, dans les circonstances actuelles, la tâche qui lui incombe sera difficile; mais elle n'est pas maîtresse des événements, elle ne peut répondre que de son zèle; or, je connais assez tous mes collègues pour vous assurer qu'il ne fera point défaut aux intérêts de notre Société.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

Le Président de la Commission,

G. LE BRECO.

Toujours des incendies. — La semaine dernière, le feu s'est déclaré dans la forêt de Fontevault, sur la limite de cette commune et de celle de Candé. Plus de 7 hectares de bois, appartenant à M. Cailleau, propriétaire à Candé, ont été brûlés.

Les populations de tout le pays se sont portées en foule vers le sinistre et ont pu arrêter les flammes, qu'un vent violent du nord poussait dans la direction de Fontevault. Du côté de Candé, le feu avait cessé faute d'aliment. Il était borné par un large chemin qui sépare les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et par de vastes champs de terre labourable. La perte, couverte par la Mutuelle, du Mans, s'élève à 1,500 francs environ.

Le même jour, un commencement d'incendie se déclarait encore dans notre arrondissement, à Cumeray, commune de St-Georges-le-Tourel. 50 ares de bois ont été détruits. Grâce aux secours arrivés dès le début, on s'en est bientôt rendu maître. Cause inconnue.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les bruits qui prétaient au gouvernement anglais la pensée d'occuper militairement Anvers, pour protéger la neutralité belge, n'ont pas en un seul instant la moindre raison d'être.

M. de Bismark, dans une nouvelle circulaire du 19 juillet, est forcé de reconnaître que le fameux projet de traité exhumé par lui remonte à 1866.

Les nouvelles d'engagements plus ou moins importants le long de la frontière continuent à circuler.

Dans la plupart des cas, ces nouvelles sont tout simplement empruntées à des dépêches venant de Bruxelles ou de Londres, parfois aussi de Berlin et rendent compte d'escarmouches d'avant-postes, que l'impatience publique convertit aussitôt en actions de guerre.

Il est clair que deux armées ne sont pas en présence, à quelques mètres pour ainsi dire l'une de l'autre, sans que des coups de feu soient échangés entre les grand'gardes, sans que les détachements lancés en reconnaissance se rencontrent et s'abordent. Les incidents de ce genre ont donc été nécessairement fréquents

dans ces derniers jours, et il a pu y avoir des deux côtés des morts et des blessés.

Mais sur aucun point il n'a encore été livré rien qui ressemble à un combat en règle.

Les dernières nouvelles de la frontière représentent l'armée prussienne comme se massant vers Trèves.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme - Paris.

Opérations de Banque et de Bourse.
Emissions, — souscriptions.
Négociations de toutes valeurs.
Participations aux emprunts publics.
Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalessière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse *Farine de Santé*, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalessière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, — Dépôt à Saumur, chez MM. **TEXIER**, place de la Bi-lange, **COMMON**, rue St-Jean, **GONDRAND**, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — **DUBARRY**, ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (544)

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

le véritable nom.

Marché de Saumur du 30 juillet.

Froment (l'h.) 77 k.	23 50	Graine trèfle	50
2 ^e qualité	74 22 88	— luzerne	50
Seigle	75 15	Foin (charr.)	780
Orge	85 16	Luzerne	780
Avoine	50 15	Paille	780
Fèves	75 16	Amandes	50
Pois blancs	80 40	— cassées	50
— rouges	80 40	Cire jaune	50 190
Graine de lin	70	Chanvre tillé	—
Colza	65	— (52 k. 500)	—
Chenevis	50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	70	— Blanc	—
— chenevis	50 40	Demi-coûleur	—
— de lin	50 86	Brun	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coleaux de Saumur, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1869.	1 ^{re} id. 53 à 60
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 ^{re} id. 48 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1869.	1 ^{re} id. 36 à 42
rouges (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1869.	1 ^{re} id. 90 à 110
Champigny, 1869.	1 ^{re} qualité 120 à 140
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1869.	1 ^{re} id. 90 à 110
Varrains, 1869.	2 ^e id. » à »
Bourgueil, 1869.	1 ^{re} qualité 110 à 120
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1869.	1 ^{re} id. 90 à 100
Chinon, 1869.	1 ^{re} id. 75 à 95
Id.	2 ^e id. » à »

P. GODET, propriétaire-gerant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VIALLETTE.

Les créanciers de la faillite du sieur Viallette, colporteur à Saumur, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours à partir de ce jour, à M. Guério, ancien huissier à Saumur, syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le vendredi 26 août prochain, à midi.

Le Greffier du Tribunal,
(320) Ch. Piron.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE VIZY-JOUSSELIN.

Suivant jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 25 juillet courant, le sieur Joseph VIZY-JOUSSELIN, cavalier de manège à l'École de cavalerie de Saumur, a été relevé de l'état de faillite dans lequel il se trouvait en vertu d'un jugement rendu par le même tribunal en date du huit juin dernier. Lequel jugement doit être désormais considéré comme nul et non avenue.

Le greffier du Tribunal,
(321) Ch. PITON.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A VENDRE

UN CABRIOLET à 4 roues, presque neuf.
S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE ET JOUETS D'ENFANTS,
A Saumur, rue Saint-Jean, n° 48.

Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET, ancien commerçant à Saumur. Bail à la volonté de l'acquéreur. Toutes facilités du propriétaire, M^{lle} Olivier de Laleu. (316)

PRÊTS hypothécaires — ESCOMPTE de billets de négociants ou entrepreneurs — OUVERTURE de crédits — PRÊTS de toutes sommes pour constructions sur terrains possédés par l'emprunteur — PLACEMENT de capitaux par petites fractions.

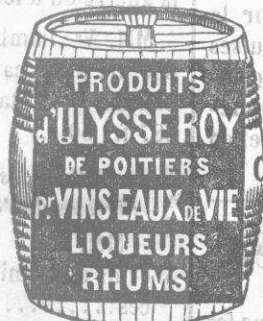
« La maison reçoit les capitaux » par fractions de 50 francs ou de » 25 francs au moins — Elle paie » l'intérêt à raison de 6% l'an » et assure 30% dans les bénéfices » ces. — Le remboursement peut » toujours être exigé. — L'em- »ploi des sommes est fait au gré » du client en valeurs de bourse » ou de banque. »

ACHAT et VENTE de Terrains et Propriétés. — Créances à long terme.

L. LENOIR, ex-président de la chambre des avoués de Roanne, 29, rue Radziwill, Paris. (253)

ON DEMANDE A ACHETER une jument, bai brun, taille 1^{re} 55. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Quai de Lamoges, 157, à Saumur. RIELLANT, Dentiste

JOURNAL DES DEMOISELLES

38^e ANNÉE

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

ÉDITION HEBDOMADAIRE

dite

Journal des Demoiselles et Petit Courrier des Dames réunis

Prix : 3 mois, 8 fr. 50 c.

Cette édition est la plus complète. — Elle paraît tous les Samedis et donne :

Le premier samedi du mois le *Journal des Demoiselles*, tel que le reçoit les abonnés à l'édition mensuelle.

Et tous les autres samedis, une livraison avec couverture sur papier glacé, orange, renfermant un texte de huit pages consacré aux explications de patrons, aux gravures de modes, aux renseignements sur les toilettes les plus nouvelles : toilettes de bal, de soirée, de ville, etc.

Chaque livraison contient, en plus, huit pages de dessins de travaux, avec leurs explications, et une gravure de mode coloriée.

Et deux fois par mois, c'est-à-dire le 2^e et 4^e samedi, une immense feuille de patrons, soit imprimée recto et verso, soit de patrons pouvant se découper.

Quand il y aura un 5^e samedi dans le mois, cette cinquième livraison sera composée comme les précédentes au point de vue de la plus grande utilité pratique.

Ainsi composée, cette édition hebdomadaire du *Journal des Demoiselles* est la publication la plus complète qui existe en ce genre.

Littérature, instruction, renseignements sur les modes, chronique des théâtres, travaux de famille, cinquante-deux gravures de modes, environ deux cents patrons grandeur naturelle, plus de six cents dessins de travaux, quatre albums de musique, gravures d'art, planches de crochet et de tapisseries par signes, imitation de peintures à l'huile, cartonnages, etc., etc.

Aucune publication de ce genre ne donne à ses abonnés une aussi considérable quantité d'annexes coloriées, de gravures d'art, de musique, etc. — Tel journal se renfermant dans sa spécialité ne donne que des travaux, tel autre que des gravures de modes ; de plus, les dessins de ces journaux sont en grande partie empruntés à des journaux allemands qui les ont déjà publiés, tandis que tous les dessins du *Journal des Demoiselles* sont INÉDITS.

Seul le *Journal des Demoiselles* réunit tout ce qui peut plaire, aussi bien qu'être utile aux jeunes filles, aux jeunes femmes et aux mères de familles. — C'est le journal de la famille, réunissant en effet le côté littéraire instructif et moral au côté pratique des travaux d'intérieur.

PRIX DES AUTRES ÉDITIONS

Edition mensuelle	UN AN	12 francs.
Edition bi-mensuelle avec gravures	UN AN	18 francs.
Edition bi-mensuelle avec gravures et patrons	UN AN	24 francs.

On peut s'abonner pour six mois à partir du 1^{er} juillet

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 JUILLET.			BOURSE DU 1 ^{er} AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67	»	»	66 90	»	»
4 1/2 pour cent 1862.	»	»	»	98	»	»
Obligations du Trésor.	470	»	»	470	»	»
Ville de Paris 1869.	320	»	»	315	»	»
Banque de France.	2830	30	»	2800	»	30
Crédit Foncier (estamp.)	1135	10	»	1120	»	15
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole	590	»	»	590	»	»
Crédit industriel.	632 50	7 50	»	630	»	2 50
Crédit Mobilier (estamp.)	152 50	»	3 75	152 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	680	»	2 50	670	»	10
Orléans (estampille)	932 50	10	»	932 50	»	»
Nord (actions anciennes).	1065	7 50	»	1057 50	»	7 50
Est.	567 50	12 50	»	562 50	»	5
Paris-Lyon-Méditerranée.	950	5	»	950	»	»
Midi.	620	»	5	615	»	5
Ouest.	608 50	»	50	605	»	7 50
Charentes	»	»	»	480	»	»
Vendée	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1530	5	»	1520	»	»
Canal de Suez	240	»	50	237 50	»	»
Transatlantiques.	175	»	5	175	»	»
Cable transatlantique.	330	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	80	»	1 25	82 50	1 25	»
Emprunt italien 5 0/0.	46 90	1 05	»	46 25	»	65
Autrichiens	935	5	»	611 25	»	13 75
Sud-Autrich.-Lombards.	347 50	10	»	345	»	2 50
Victor-Emmanuel	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	310	»	»	305	»	5
Est-Hongrois.	»	»	»	»	»	»
Foncier autrichien.	855	»	15	860	»	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	325	»	»	322 50	»	»
Orléans	316 25	»	»	315 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	317 50	»	»	313	»	»
Ouest.	319 50	»	»	318	»	»
Midi.	318	»	»	317	»	»
Est.	318	»	»	314	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ FAISANT FONCTIONS DE MAIRE,